



Région
Hauts-de-France

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n°2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2024.01551 de la commission permanente du Conseil régional du 10 octobre 2024 relative à l'adoption de la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Hauts-de-France ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le jeudi 10 octobre 2024 ;

ARRETE N° 24007711

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Vice-Président du Conseil régional, aux fins de signer, le jeudi 10 octobre 2024 à Amiens, la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Hauts-de-France.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2^o de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 09 octobre 2024

Xavier BERTRAND

Publié le